



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 214-2025

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le Règlement # 214-2025 décrétant une dépense et un emprunt au montant n'excédant pas 1 512 179 \$ pour des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc du chemin Masson entre le chemin de Sainte-Marguerite et le 245, chemin Masson et de la rue des Lilas a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation du projet de règlement : 20 avril 2026

Avis de motion : 20 avril 2026

Adoption du règlement : 19 mai 2026

Tenue de la procédure d'enregistrement : 3 juin 2026

Approbation du ministère des Affaires municipales : 9 juin 2026

QUE le règlement # 214-2025 entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

QUE ce règlement peut être consulté en ligne en tout temps sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com page *Ma Ville*, onglets *Règlements municipaux* et *Projets de règlements et procédures spécifiques*.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 9 juin 2026

Anne-Julie Bergeron
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Anne-Julie Bergeron, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 9 juin 2026 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville et # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.

Anne-Julie Bergeron, greffière